

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 237/2022

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – Parking du restaurant scolaire

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande de Mme Anne-Sophie PICOTIN, présidente de l'association Famille & Culture en ruralité, en date du 16/09/2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la manifestation « culture du monde » le 25/09/2022

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking du restaurant scolaire à partir du jeudi 22/09 à 08h jusqu'au mardi 27/09 à 17h, pour le déroulement de la manifestation « Culture du monde » organisée par l'association Famille & Culture en ruralité.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Mme Anne-Sophie PICOTIN, présidente de l'association Famille & Culture en ruralité.

Fait à HERZEELE, le 16 septembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 16 septembre 2022

